

## Rôle et responsabilité des donneurs d'ordre dans la prévention des risques de chute sur les chantiers du BTP



06/12/15

# Prévention du risque de chutes :

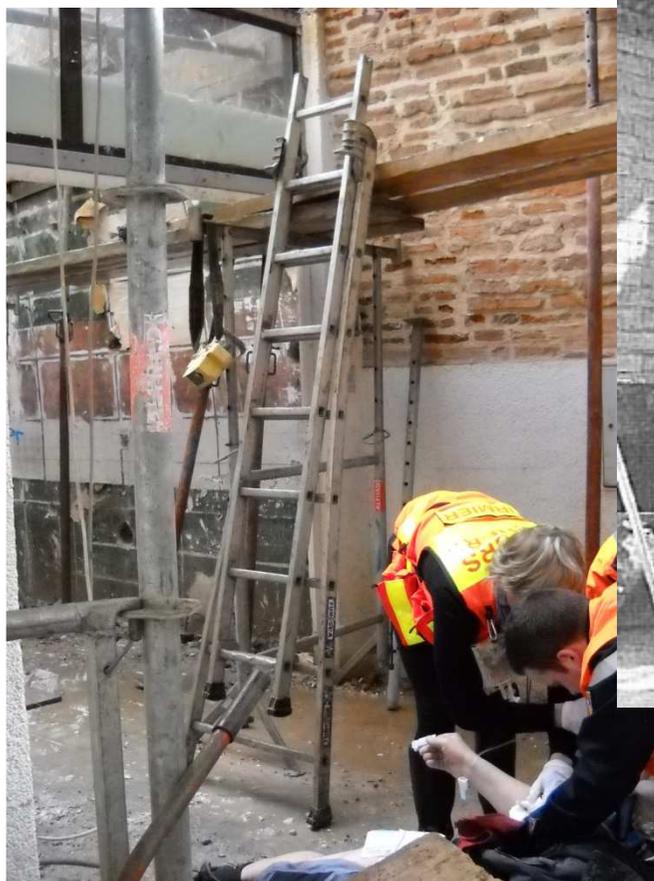
# Reconnaissez-vous ce chantier ?



# Reconnaissez-vous ce chantier ?



# Quelques fois ça finit mal



# Un objectif partagé

**Faire diminuer la sinistralité liée aux chutes dans le BTP qui représentent en Midi Pyrénées :**

- **2 200 AT avec arrêt par an = 43% des AT du BTP ( 8% des AT toutes activités)**
- **10 Millions d'euros de dépense par an = 26% des AT/MP du BTP ( 7% des dépenses toutes activités)**

# 10 Millions d'€uros

- **124 coordonnateurs SPS facturés à temps plein ( tarif médian enquête inrs 2009)**
- **349 x le revenu médian d'un architecte ( source ordre des architectes)**
- **3 groupes scolaires ( 10 classes)**

# MAITRES D'OUVRAGE

L'organisation de la prévention  
sur les chantiers,

**C'EST AUSSI VOTRE RESPONSABILITÉ**



> Pour préserver la vie et la santé des salariés sur les chantiers :



## > J'intègre la prévention des risques dans les projets

Je désigne le CSPS conception et réalisation (Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé) en même temps que l'architecte, la maîtrise d'œuvre et les bureaux d'études techniques de l'opération.

J'impose l'étude et l'intégration, dès la phase chantier, des dispositions pour assurer et sécuriser les interventions ultérieures sur l'ouvrage par la mise en place, au plus tôt, de protections collectives définitives.

J'impose la préconisation des équipements, des prestations d'installation, d'entretien et de mise à disposition des protections collectives, destinées à prévenir les risques de chutes, dans un lot spécifique ou sous forme de prescriptions intégrées dans des lots de corps d'état (CCTP par exemple).

## Je désigne le CSPS en même temps que la MOE

DECOMPOSITION DU TEMPS D'INTERVENTION ET DU PRIX FORFAITAIRE			
	Temps estimé (en heures)	Prix unitaires	TOTAL HT
<b>PHASE I Conception</b>			
<b>OPTION</b> - Analyse des 3 esquisses en phase concours et participation à une réunion du Jury de concours.			
Visite préalable du site			
Visite d'inspection avec le chef d'établissement			
Rapport sur APS			
Rapport sur APD			
Définition des sujétions afférentes à la mise en place et à l'utilisation des protections collectives, appareils de levage, accès provisoire et installations générales, notamment électriques.			
Mention, dans les pièces écrites de la répartition des sujétions entre les différents corps d'état ou de métier.			
Ouverture du registre journal			
Constitution du DIUD			
Assistance pour la rédaction de la déclaration préalable			
Etablissement du PDC			
Elaboration du règlement CIGCCT			
Participations aux différentes réunions de conception			
<b>TOTAL HT PHASE I</b>			
<b>PHASE 2 - REALISATION</b>			
Mise à jour de la déclaration préalable			
Mise en compte des interférences avec les activités d'exploitation sur le site :			
- Avant tout commencement d'exécution, inspection commune avec le maître d'ouvrage			
- Communication aux entreprises intervenantes sur le chantier des consignes de sécurité			
Visites préalables avec les entreprises			
Tenue du registre journal			
Mise à jour du DIUD			
Mise à jour du PDC			
Assistance à l'établissement du PPRG et communication des documents			
Participation aux réunions de chantier (30 mois de travaux)			
Visites inspectées			
Participation et organisation des réunions de CIGCCT (1 réunion tous les 3 mois)			
Finalisation et remise du DIUD			
Période de parti à l'achèvement			
<b>TOTAL HT PHASE II</b>			
<b>TOTAL HT PHASES I et II</b>			
<b>TVA 20%</b>			
<b>TOTAL TTC DU PRIX FORFAITAIRE</b>			

### PHASE I Conception

**OPTION** : Analyse des 3 esquisses en phase concours et participation à une réunion du Jury de concours.

Visite préalable du site

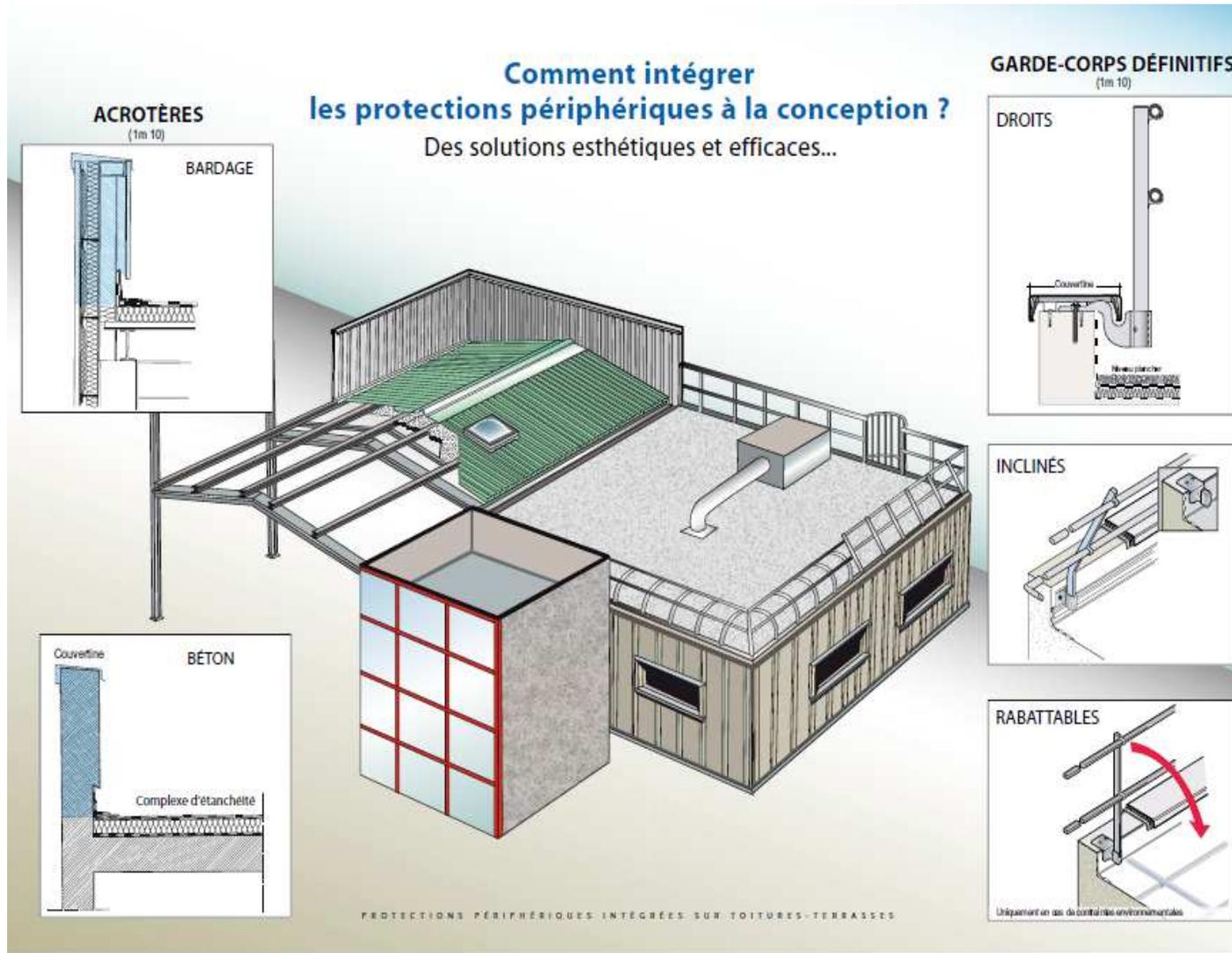
Visite d'inspection avec le chef d'établissement

Rapport sur APS

Rapport sur APD

Coût d'une vacation supplémentaire d'une journée : .....€HT.

J'impose l'étude et l'intégration de protections collectives définitives pour assurer et sécuriser les interventions ultérieures sur l'ouvrage :



# J'impose la mise en commun des moyens de manutention et de circulation horizontale et verticale :

REHABILITATION THERMIQUE DE 132 LOGEMENTS

**C.C.T.P.**

Lot N° 02 : ECHAFAUDAGE

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES**  
Affaire : 13680 - Projet : RESIDENCE LE 1 FRANCOIS FABIE  
Lot n°33 : ECHAFAUDAGES

## 33.1 ECHAFAUDAGE EN PIED

### 33.1.1 Introduction

Ce document doit permettre aux entreprises de répondre à l'offre en précisant les éléments principaux de leur prestation.

### 33.1.2 Sécurité

Les échafaudages et la formation du personnel les utilisant devront être conformes aux réglementations en vigueur (décret du 08/01/1995, arrêté du 21/12/2004, code du travail, etc), mais également aux exigences de la recommandation R 408 de la caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés.

Les échafaudages mis en œuvre, seront couverts par la norme NF

Fiche OPPBTP

Le personnel sera formé :

- pour le montage
- pour la réception des travaux d'échafaudage
- à l'utilisation des monte-matériaux



**L'Assurance Maladie**  
RISQUES PROFESSIONNELS

**inrs**  
Institut National de Recherche et de Sécurité

**Chantiers de construction :  
prévention des risques,  
logistique et avantage économique**

## > Pour vous accompagner dans l'action : une formation pratique CARSAT/OPPBTM



### I Les exigences fondamentales de prévention et les responsabilités des maîtres d'ouvrage, assistants et délégataires du BTP



#### Public

Cette formation s'adresse aux maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et les personnes devant veiller à ce que les travaux soient réalisés en conformité avec les principes de sécurité et de protection de la santé en vigueur sur les chantiers, de la phase conception jusqu'à la réception des travaux.

#### Pré-requis

Aucun

#### Durée

1 journée

#### Objectifs

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Connaître la sinistralité du secteur de la construction et les enjeux humains, économiques et juridiques de la prévention
- Savoir identifier des situations dangereuses sur chantier et mettre en œuvre les principes généraux de prévention (PGP) dans les différentes phases de travail (de la conception à la réalisation) et dans les choix techniques de l'acte de construire
- Connaître les rôles et missions de chaque acteur de la prévention et assurer leur coopération par la mission de coordination
- Connaître et intégrer les exigences fondamentales du socle commun national BTP et plus particulièrement le Programme Prioritaire de Prévention Contre les Chutes dans la Construction (P3C3).

**Prochaine formation à Montauban le 19 janvier 2016**

> Pour aller plus loin : un accompagnement sur mesure

## COMMENT MIEUX MAITRISER LA SECURITE SUR LES CHANTIERS ?

### Prév'Action

### Maître d'Ouvrage / Maître d'Œuvre

3 jours (réf. 5405)

*Vous souhaitez améliorer votre implication dans la conduite de vos projets ?  
Vous avez besoin de renforcer vos connaissances prévention face à des chantiers de plus en plus complexes et une co-activité prégnante ?  
Comment organiser rôles et responsabilités ?*

L'OPPBTP vous propose une formation pratique pour :

- **Connaître les missions et responsabilités** de l'encadrement
- **Connaître** les règles fondamentales de prévention
- **Maitriser** les risques liés à la co-activité



Retrouvez toutes les formations OPPBTP sur [www.preventionbtp.fr](http://www.preventionbtp.fr)

FIN